



Crèche Collective Multi- Accueil

Association loi 1901

Siège social : 5 Avenue du Maréchal Foch – 31280 DREMIL LAFAGE

☎ 05.61.83.82.46

E-mail : contact@crechedremil.fr

Protocole Mise en Sûreté

2016/2017

Mise à jour : Septembre 2023

Sommaire

☞ Protocole de Mise en Sûreté	Page 3
☞ Fiche Type – Protocole «Attentat ou intrusion externe »	Page 6
☞ Fiche – Réagir en cas d'attaque terroriste	Page 7
☞ Annexe 1 – Plan Google Maps	Page 8
☞ Annexe 2 – Plan module 1	Page 9
☞ Annexe 3 – Plan module 2 et 3	Page 10
☞ Annexe 4 – Consignes de sécurité	Page 11

Protocole de Mise en Sécurité

Les actions d'anticipation et de préparation

I - La bonne connaissance du contexte et des sites voisins

MODULE 1

Le module 1 est situé au 4 Rue Jules Ferry - 31280 Drémil Lafage en face de l'école maternelle André PETITCOLIN de Drémil Lafage (voir plan du cadastre).

Ce module comporte 2 accès :

- par le portail de l'entrée principale et une porte fenêtre accès cuisine.
- par le portail accès jardin, vers le module 2

MODULE 2 et 3

Le module 2 et 3 est situé au 5 Impasse de France - 31280 Drémil Lafage.

Ces entrées se font par le portail et la porte fenêtre à l'aide d'une gâche électrique. La porte arrière de la cuisine est sécurisée par une serrure à code pour le personnel.

Un plan du bâtiment est affiché à l'entrée.

La crèche applique les consignes VIGIPIRATE de la Commune de Drémil Lafage

II - Organiser – Aménager

La maîtrise des accès

L'accès du module 1 est sécurisé par la mise en place d'un visiophone au niveau du portail de l'entrée principale.

Une sonnette et un œil de bœuf ont été installés sur la porte d'entrée.

Les accès aux modules 2 et 3 sont sécurisés en visibilité directe.

Après contrôle, un système de gâche débloque la porte d'entrée des modules.

La maîtrise et la limitation des accès rentrent dans le cadre du respect du lieu d'accueil. Les allées et venues d'adultes sur les lieux quotidiens des enfants sont maîtrisées.

En ce qui concerne les autres intervenants, notamment les chauffeurs livreurs, un planning de livraison (date et heure) a été mis en place ainsi qu'un registre d'entrée.

Le confinement

En cas de confinement, une réserve d'eau minérale et d'alimentation est prévue. Des jeux sont à disposition pour occuper les enfants.

Chaque salarié de la crèche a téléchargé sur leur portable personnel l'application d'alerte, le SAIP (Système d'Alerte et d'Informations des Populations).

III – Former – Informer

Les salariés ont été informés lors d'une réunion.**** Des exercices de simulation ont lieu (1 fois par an)*****

Le protocole est affiché dans chaque salle du personnel et dans les vestiaires avec les numéros des contacts,

- le 17 ou le 112
- les numéros de téléphone et les coordonnées de la Directrice, du directeur adjoint et du Président.

Les parents des enfants sont avertis verbalement lors de la réunion de rentrée annuelle.

La prise de décision – Le Processus

En cas d'intrusion, le référent du module donne l'alerte par l'intermédiaire de son portable personnel grâce à des messages pré-enregistrés :

- intrusion
- évacuation
- confinement
- incendie

Le message est directement envoyé à la Directrice de la crèche ainsi qu'au directeur adjoint.

Celle-ci donne l'alerte, contacte la gendarmerie et avertit les autres modules.

La directrice suit les directives, les consignes de sécurité émanant des services de la Gendarmerie. Donne l'ordre d'évacuation dans la mesure du possible.

Une fiche réflexe est affichée dans la salle du personnel ainsi qu'à l'entrée du module.

La mise en sécurité à l'interne - Le confinement

En cas de danger, le personnel et les enfants sont confinés dans leurs locaux, fermeture des volets, verrouillage des portes, placement d'éléments encombrants derrière celles-ci. Eteindre les lumières, allonger les personnes.

Contactez les autorités et suivez leurs consignes.

L'évacuation

Se conformer au plan de la mise en sécurité où sont indiqués les parcours, les issues de secours les plus proches du point de rassemblement.

Pour le module 1

- 1^{er} point de rassemblement → module 2
- 2^{ème} point de rassemblement → parking école maternelle

Pour le module 2 et 3

- 1^{er} point de rassemblement → module 1
- 2^{ème} point de rassemblement → annexe (5 av. du Maréchal Foch à DREMIL LAFAGE).

Prendre la sortie la moins exposée et mettre le personnel et les enfants le plus loin du danger.
Demander le silence.

Prévenir les services de secours et informer du point de rassemblement.

Fiche type

Protocole « Attentat ou intrusion externe »

Situation 1 : Un membre du personnel est témoin d'une intrusion malveillante

Le témoin avise immédiatement le responsable d'établissement.

Le responsable alerte, autant que l'urgence le permet, les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112.

Au téléphone, le responsable décline sa qualité et décrit la situation (nombre d'individus, localisation, type d'armes).

Le responsable détermine alors la conduite à tenir, en fonction de l'environnement, de la localisation du ou des individu(s), de l'âge des enfants, de la conception des locaux, de l'ensemble des mesures et consignes de sécurité applicables par ailleurs et des éventuelles indications des forces de l'ordre :

EVACUATION ou mise a L'ABRI.

Situation 2 : Le responsable est informé d'une alerte

Le responsable suit les indications données par les autorités ou les forces de l'ordre :

EVACUATION ou MISE A L'ABRI.

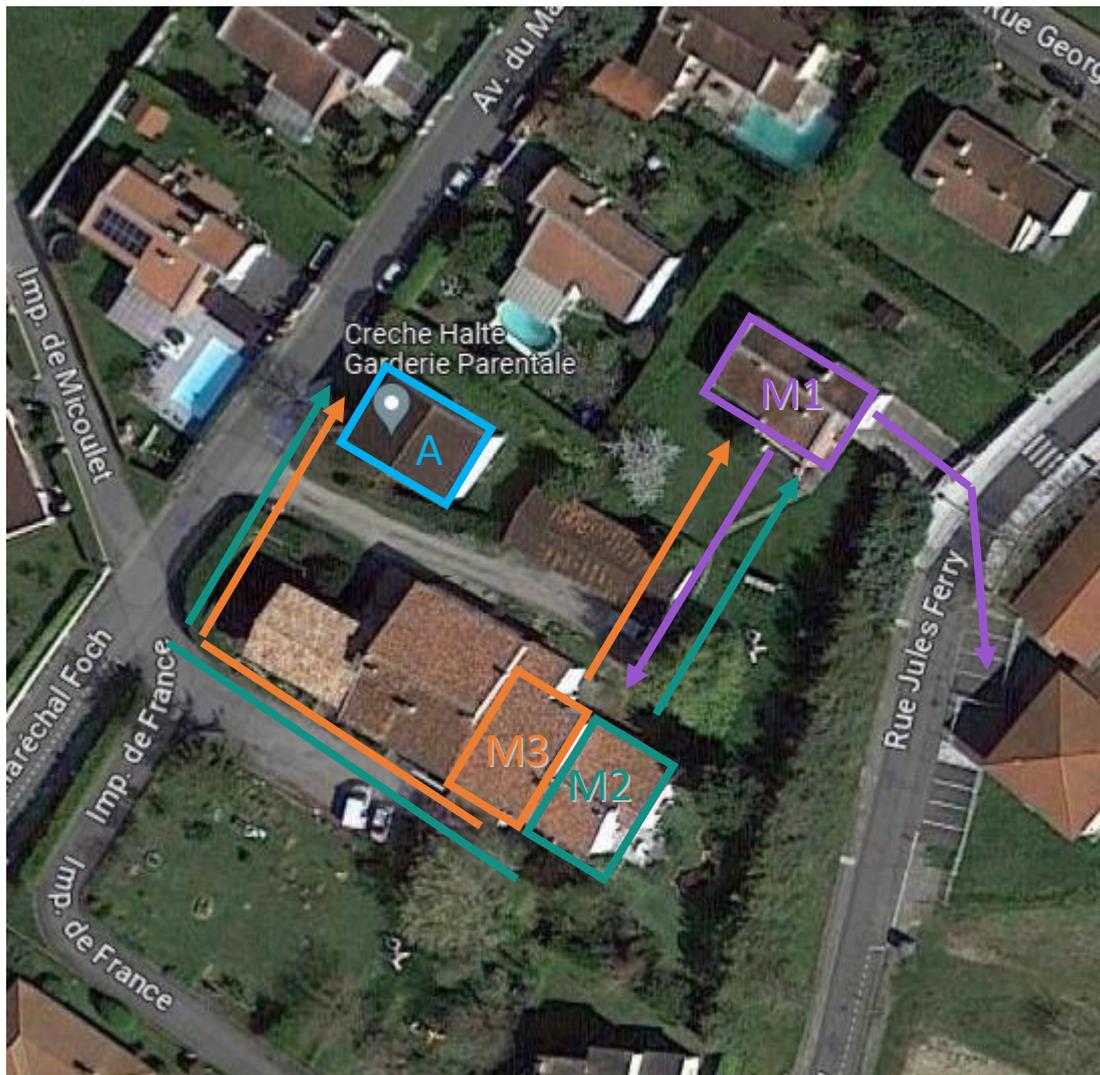
EVACUATION

- Suivre les directives des services de secours et des forces de l'ordre lorsqu'elles sont connues
- Rester calme
- Laisser toutes les affaires sur place
- Faire les petits groupes en fonction du degré d'autonomie des enfants
- Prendre la sortie la moins exposée
- Utiliser l'itinéraire connu pour se rendre dans le local ou le lieu pressenti
- Alerter les autres personnes
- Se mettre en situation de confinement dans le local repéré
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre

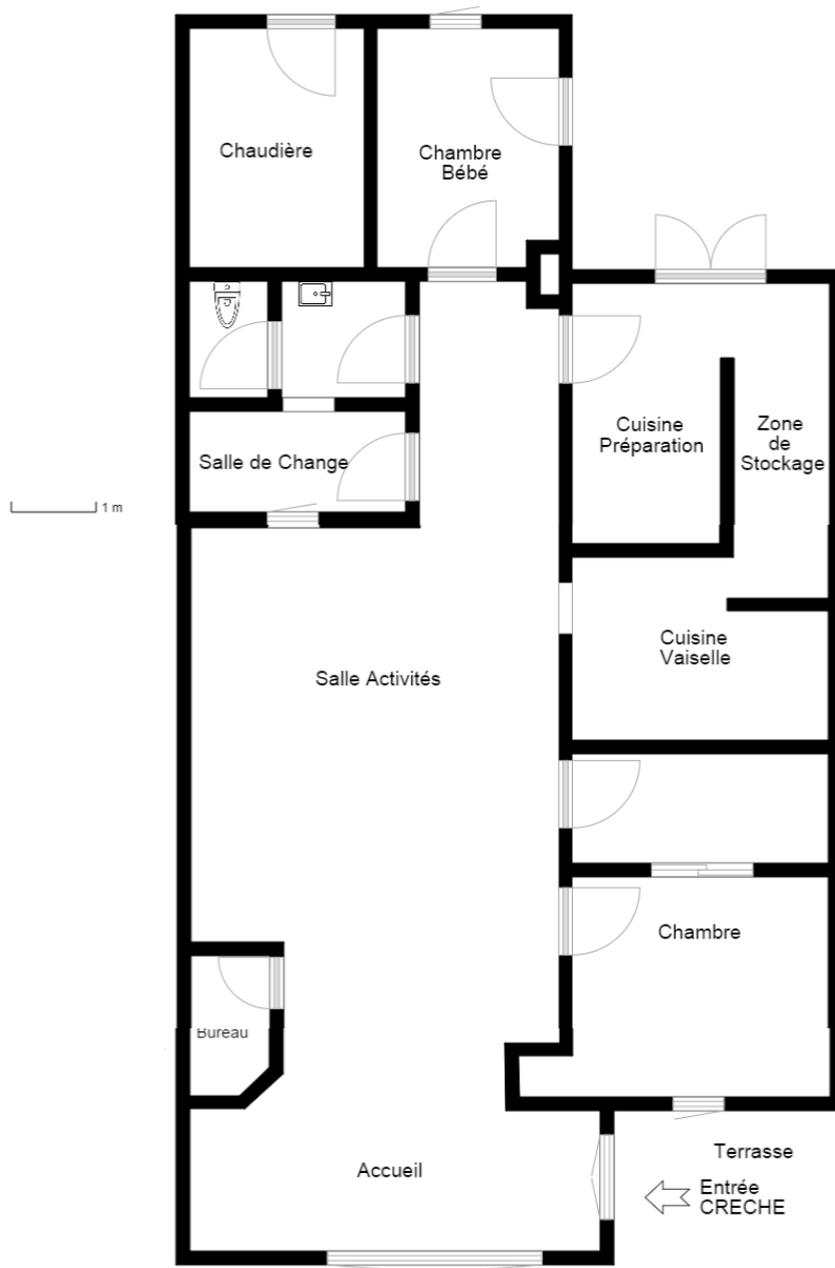
MISE A L'ABRI

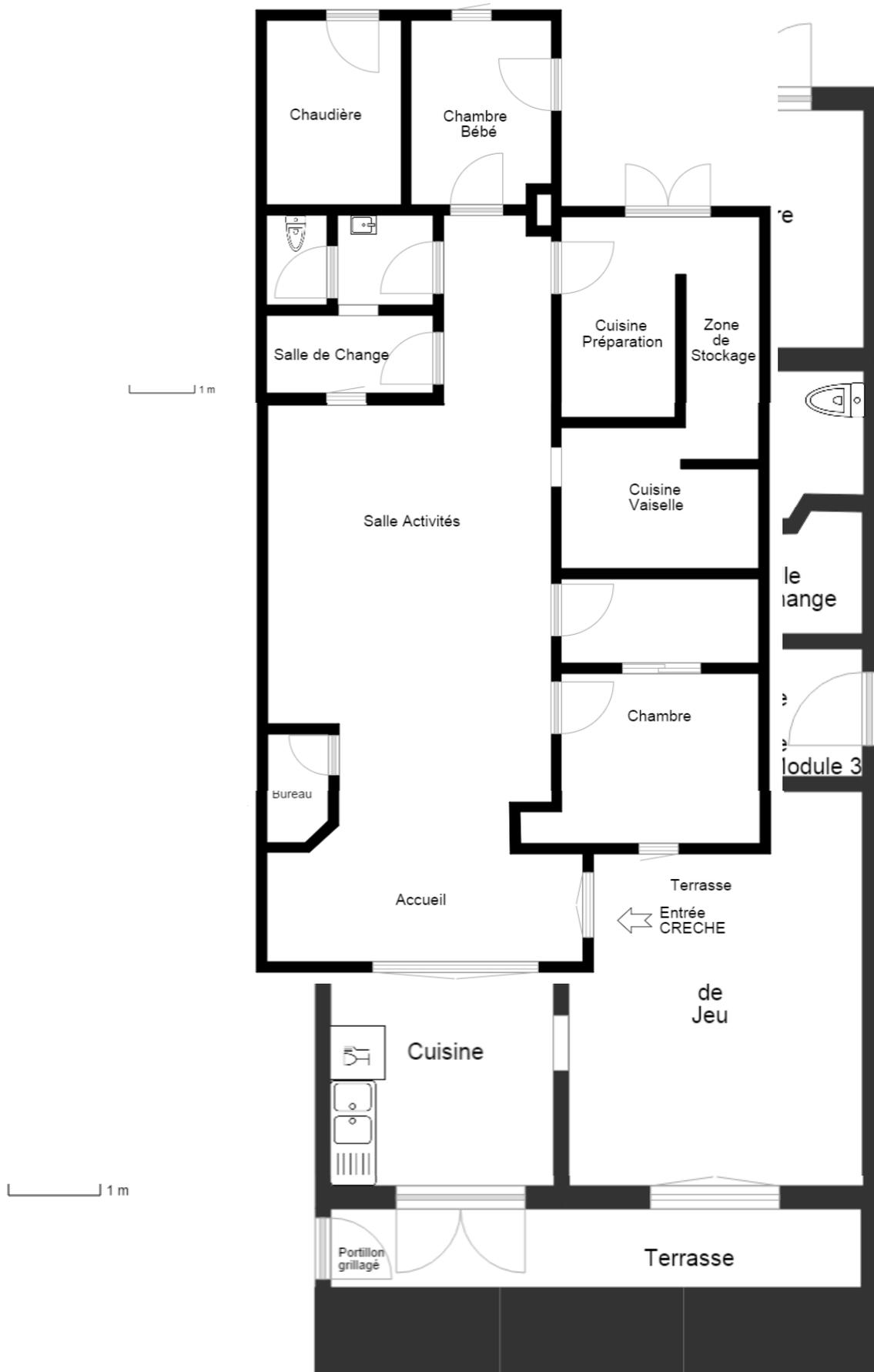
- Regrouper les enfants dans le calme
- Fermer fenêtre et volets
- Se barricader dans la mesure du possible avec mobilier ...
- Eteindre les lumières (sans pour autant insécuriser plus les enfants)
- S'éloigner des cloisons, portes, fenêtres

- Prendre contact avec les forces de police
- Mettre en place des activités (lecture) pour occuper les enfants dans le cadre le plus silencieux possible
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre



- A : Annexe
- M1 : Module 1
- M2 : Module 2
- M3 : Module 3





CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE

 En cas d'incendie :
Gardez votre calme.
Déclenchez l'alarme et téléphonez au :

18 ou 112

ou

 Attaquez le foyer à la base au moyen d'extincteurs sans prendre de risques.

 Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

EVACUATION

 A l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable :

 Suivez les indications du guide d'évacuation.

 Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.

 Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.

 N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

ACCIDENT

En cas d'accident prévenez :

SAMU :


INFIRMERIE :


HOPITAL


POINT DE RASSEMBLEMENT


PREVENTION

-  Laissez toujours libres les issues de secours et les cheminements d'évacuation.

-  N'encombrez pas l'accès aux moyens de secours.

-  Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité (extincteurs, trappes de désenfumage, blocs de secours, ...)

-  Ne stationnez pas votre véhicule devant les poteaux et les bouches d'incendie.